

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL DU 3EME ARRONDISSEMENT
DU 25 MAI 2016**

- **Désignation** d'un Secrétaire de Séance.
- **Installation de Mme Amandine BARIOZ PLANCHE, nouvelle Conseillère d'Arrondissement**
- **Appel** nominal.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2016**

I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

Thème : Propreté et Cadre de Vie

II – Rapports

Vote des Rapports

- 1 - Programmation financière 2016 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Autorisation de signature d'un marché de services d'études, de recherches et de développement, en application de l'article 14-3° de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés
- 2 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association Maison des Solidarités locales et Internationales, sise 215 rue Vendôme à Lyon 3e, pour son programme d'activités 2016.
- 3 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national "Ville Vie Vacances" - Programmation initiale 2016
- 4 - Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières
- 5 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 22 550 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées
- 6 - Programmation 2016 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Attribution de subventions à différentes associations
- 7 - Programmation financière 2016 au titre du volet santé du Contrat de Ville – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations pour un montant total de 140 000 euros
- 8 - Programmation financière 2016 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 227 471 euros
- 9 - Approbation et autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 23 rue Bonnand à Lyon 3e, au profit de l'Association "Maison des Associations des Sourds de Lyon" - EI n° 03363
- 10 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (opération été, animation, protection de la santé) pour un montant total de 12 400 euros
- 11 - Programmation financière 2016 au titre du projet éducatif de territoire (volet extra-scolaire)
- 12 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à des associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 125 000 euros - Approbation de conventions avec l'Association After Effects et Les Clés de la Lune
- 13 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 226 800 euros – Enveloppe "Casino", "Fonds d'Intervention Culturelle (FIC) et "Fonctionnement école de musique" - Participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions
- 14 - Programmation « Tout l'monde dehors ! » 2016 - Approbation de conventions types
- 15 - Illuminations 2015 : attribution de subventions complémentaires pour un montant de 21 331 euros
- 16 - Programmation financière 2016 au titre du volet culture de la politique de la ville

- 17 - Modification du Règlement Intérieur des piscines municipales : mesures administratives en cas d'infraction au Règlement Intérieur. Approbation du Règlement Intérieur
- 18 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros au Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon de ski nautique et wake board pour la 1ère édition de "Baby ski nautique", le 26 juin 2016 sur le Rhône dans le 3e arrondissement.
- 19 - Lyon 3e - Lancement de l'opération n° 03034529 "Restauration des statues du Parc Bazin" et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, Programme 20012.
- 20 - Programmation financière 2016 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés
- 21 - Convention entre la Ville de Lyon et le SYTRAL, relative à la désignation de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de la ligne de tramway T6 Debourg / Hôpitaux Est – Lancement de l'opération 60076001 et affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00012
- 22 - Convention entre la Ville de Lyon et le SYTRAL, relative à la désignation de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des travaux d'amélioration des performances de la ligne C3. Lancement de l'opération 60075001 et affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00012. »
- 23 - Dénomination d'un espace public : "Parvis Renée Richard" à Lyon 3e
- 24 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement
- 25 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEMCODA pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 610 000 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 9 logements PLS situés 12, rue d'Arménie à Lyon 3e
- 26 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société Adoma pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 239 204 euros - Opération : construction de 72 logements PLAI situés 148, avenue Félix Faure à Lyon 3e

Questions diverses.

PRESIDENT : M. Thierry PHILIP, Maire du 3^e

SECRETAIRE : M. Yann BENHAYOUN, Adjoint au Maire du 3^e

Présents : Thierry PHILIP, Abdel ACHACHE, Martine ELBAHAR, Laurent PEISER, Catherine PANASSIER, Fabrice VIDAL, Fabienne SERAPHIN, Dominique HITZ, Claudine RICHNER, Yann BEN HAYOUN, Maud ROY, Jean-François BEL, Pierre FRONTON, Antoinette BLEY, Françoise CHEVALLIER, Jérôme MALESKI, Guy CORAZZOL, Ali KISMOUNE, Pascale COCHET, Amandine BARIOZ PLANCHE, Mohamed-Hanafi, BENZAOUI, Romain VAUDAN.

Absents excusés: Lucie BRIATTE, Georges KEPENEKIAN, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Anne BRUGNERA, Fouziya BOUZERDA, Rolland JACQUET, Pierre HEMON, Gilles VESCO, Ludivine PIANTONI, Nora BERRA, Pierre BERAT, Patrick HUGUET, Lionel LASSAGNE, Céline BOS.

Dépôts de pouvoirs : Georges KEPENEKIAN, Céline BOS donnent pouvoir à Thierry PHILIP, Mohamed-Hanafi, BENZAOUI pour les représenter et voter en leur nom.

Georges KEPENEKIAN, Pierre BERAT, Patrick HUGUET, Céline BOS absents de la délibération n° 405 à la délibération n° 430

Thierry PHILIP absent à la délibération n° 411

Martine ELBAHAR absente de la délibération n° 411 à la délibération n° 430

Catherine PANASSIER absente à la délibération n° 406

Fabienne SERAPHIN absente à la délibération n° 410 et de la délibération n° 429 à la délibération n° 430

Dominique HITZ absent de la délibération n° 407 à la délibération n° 409

Pierre FRONTON absent à la délibération n° 427

Françoise CHEVALLIER absente de la délibération n° 407 à la délibération n° 408

Ali KISMOUNE absent à la délibération n° 407 et 409 et de la délibération n° 426 à la délibération n° 430

Fouziya BOUZERDA absente de la délibération n° 411 à la délibération n° 430

Gilles VESCO absent à la délibération n° 407 et de la délibération n° 429 à la délibération n° 430

Lionel LASSAGNE absent de la délibération n° 405 à la délibération n° 406 et de la délibération n° 410 à la délibération n° 430

Mohamed-Hanafi BENZAOUI absent à la délibération n° 428

Le nombre de voix est de 24 (22 + 2 pouvoirs)

I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

Thème : Propreté et Cadre de Vie

Conformément à l'article 25 du règlement intérieur du conseil du 3^{ème} arrondissement :

« Les débats des C.I.C.A sont dématérialisés. Ils sont consultables dans leur version audio ainsi que toutes les pièces annexes. A la demande, ils pourront être transmis par Internet ou sur support informatique. »

Installation de Mme Amandine BARIOZ PLANCHE, nouvelle Conseillère d'Arrondissement :

M. PHILIP : « Je voudrais d'abord vous annoncer que suite à la démission pour raisons personnelles de Mme Anne-Cécile PARIS, et conformément à l'article L 262-6 du code électoral, il convient lors d'une vacance de poste d'élu au sein du conseil d'arrondissement de procéder à son remplacement. Dans le respect de l'ordre du tableau résultant du deuxième tour des élections municipales du 30 mars 2014, et avec son accord pour siéger, Mme Amandine BARIOZ PLANCHE est donc installée ce jour, dans ses fonctions de conseillère d'arrondissement. Je vous remercie de l'accueillir parmi nous. Je désigne M. BENHAYOUN comme secrétaire de séance. »

Adoption du procès-verbal du 12 avril 2016.

M. PHILIP : « Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir débiter la séance par l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril dernier.»

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2016 : adopté à l'unanimité.

M. PHILIP : « Nous passons, non pas aux deux premiers rapports, car Mme ROLLAND-VANNINI est à la MJC Montchat et qu'elle va arriver un peu plus tard, mais aux rapports n°3. La voilà, mais nous passons tout de même le rapport n°3 en premier pour lui laisser le temps de s'installer. D'ailleurs, pour le compte rendu, j'ai reçu un SMS de M. HUGUET qui a un ennui au SAMU. Il est donc excusé ce soir et non pas juste absent.»

Interrogation de Mme BERRA sur l'appel nominal (inaudible)

M. PHILIP : « L'appel nominal a été fait et nous sommes en conseil d'arrondissement et les absents sont marqués quand ils arrivent. »

Mme BERRA: « Pardon M. le Maire mais vous avez fait l'appel pour le CICA. »

M. PHILIP : « Non ce n'est pas le CICA Mme BERRA, c'est le conseil d'arrondissement, nous avons désigné un secrétaire de séance, nous avons installé Mme Amandine BARIOZ PLANCHE, nous avons fait l'appel nominal, nous avons approuvé le procès-verbal de la séance du 12 avril 2016, puis nous avons fait le point n°1 de l'ordre du jour qui est le CICA. Je vous rappelle que le CICA fait partie du conseil d'arrondissement, donc nous sommes en conseil d'arrondissement depuis le début du CICA. Maintenant, je demande donc à Mme SERAPHIN de nous présenter le rapport n° 3. »

- Vote des rapports

3 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national "Ville Vie Vacances" - Programmation initiale 2016

Mme SERAPHIN, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. PHILIP : « Mme BERRA, je précise que ceux qui sont arrivés en cours de séance ont été notés présents. »

4 - Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières

Mme SERAPHIN, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 22 550 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées

Mme SERAPHIN, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1 - Programmation financière 2016 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Autorisation de signature d'un marché de services d'études, de recherches et de développement, en application de l'article 14-3° de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés

Mme ROLLAND-VANNINI, rapporteur, donne lecture du dossier : « Ces attributions de subventions font suite à la signature du contrat de ville 2015-2020. Pour rappel, nous sommes concernés dans le 3^{ème} arrondissement par le secteur Moncey-Voltaire, toujours inscrit en géographie prioritaire. Pour autant, dans un contexte global d'économies, des arbitrages ont dû être faits, avec en conséquence un resserrement des crédits en faveur d'actions jugées prioritaires. Mes collègues déclineront /ont déjà décliné, chacun dans le cadre de leur délégation, culture, éducation, santé, la liste des actions retenues lors du dernier comité de pilotage financier ville-état. Concernant le volet lien social et gestion urbaine de proximité présentés dans ce rapport, plusieurs associations du 3^{ème} sont citées pour leur action structurante favorisant le lien social et la citoyenneté. Il s'agit en premier lieu de l'Olivier des Sages et de son K-fé social dont la subvention est reconduite à l'identique de 2015, pour un montant de 9000 euros. Avec un nombre de 190 usagers en 2015 et un prévisionnel à l'identique pour l'année en cours. Par ailleurs, l'Union Féminine Civique et sociale, également reconnue pour ses actions dans le domaine de la formation et de l'insertion des femmes, tient une permanence d'écrivain public au 11 rue de Turenne. A ce titre, elle reçoit, renseigne et accompagne de nombreuses personnes dans leurs démarches administratives, tout en les incitant à suivre des cours d'apprentissage du français, favorisant ainsi leur autonomie future. Ce territoire de la Guillotière, accueille historiquement des populations d'origines diverses, issues de toute l'agglomération. Et pas moins de 697 personnes ont eu recours à ce service d'écrivain public en 2015. Afin d'aider à garantir à tous l'égalité en matière d'accès aux droits, il vous est donc proposé d'allouer une subvention de 10 000 euros à l'association UFCS. »

M. VAUDAN : « Ce sera une explication de vote sur ce rapport. Je suis très embêté par ce rapport, par cette association que vous nous proposez de subventionner, l'Olivier des Sages parce que, sous couvert d'une noble cause c'est-à-dire de favoriser le lien social, la solidarité, la citoyenneté, le vivre ensemble pour les personnes de plus de 55 ans, si j'ai bien compris, cette aide sociale cache bien son jeu. Enfin bien, pas tant que cela car quand on fouille un peu et que l'on se renseigne c'est là que les surprises apparaissent. Le lieu d'abord, son adresse, elle a été rappelée, elle se situe rue de l'Epée, là même où il y a un an, j'avais dénoncé des prières de rue qui avaient nécessité l'intervention du Préfet. Pour ceux qui s'en souviennent ... »

M. PHILIP : « Vous confondez la rue de la Epée avec la rue Gutenberg. »

M. VAUDAN : « Elles sont perpendiculaires et les prières de rue avaient lieu à l'angle de ces deux rues M. le Maire. Pour mémoire ce n'étaient pas des moines bouddhistes qui ont été surpris en train de prier dans la rue là-bas. Je suis heureux que cela vous fasse rire. Sur leur site, l'association fait la promotion de son prochain repas de la solidarité à l'occasion du ramadan 2016 qui aura lieu dans quelques semaines si je ne m'abuse. Soit, c'est très bien, j'attends de voir s'ils feront la même chose pour le prochain carême. Au conseil d'administration, on peut constater que parmi les membres du bureau on compte très peu de Jean-Pierre ou de Denise, pour une association qui prétend défendre la mixité c'est quand même assez ballot. On est là en présence d'une association clairement communautaire, ce qui n'est pas un problème en soi, elle a parfaitement le droit d'exister en tant que

telle, cela devient un problème par contre quand la collectivité la subventionne. Car non, cette association ne gère pas l'intérêt général, elle vise une communauté, à savoir la communauté musulmane du quartier Moncey-Voltaire. Après quand on regarde un peu les résultats électoraux, à chaque élection, on s'aperçoit que cette association se trouve dans le périmètre d'un bureau de vote qui fait partie de ceux sur le 3^{ème} qui votent le plus souvent pour le parti socialiste. C'est un fait et vous pouvez vérifier. Je comprends M. le Maire que vous ayez envie de remercier vos électeurs, on a tous envie de le faire mais arrêtez de le faire avec de l'argent public car cela va vraiment finir par se voir. Donc, je rappelle la position qui est la mienne depuis que je suis élu à vos côtés, l'argent public doit servir l'intérêt général et en l'occurrence nous sommes en présence d'un intérêt particulier communautaire pour ne pas dire confessionnel. En ce qui me concerne ce sera contre la subvention à cette association et pour les autres. »

M. PHILIP : « Merci beaucoup M. VAUDAN, la dernière fois vous aviez souhaité vous rapprocher du Général de Gaulle, il y a encore du chemin à faire. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

Vote contre de l'Elu sans étiquette (R. VAUDAN)

2 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association Maison des Solidarités locales et Internationales, sise 215 rue Vendôme à Lyon 3e, pour son programme d'activités 2016.

Mme ROLLAND-VANNINI, rapporteur, donne lecture du dossier : « La Maison des Solidarités développe tout au long de l'année un programme d'actions en faveur de la citoyenneté et du vivre ensemble (vous en trouverez le détail dans le dossier de ce rapport). Au travers de permanences hebdomadaires, elle permet à un large public de découvrir les clefs de l'engagement solidaire, que ce soit pour de jeunes volontaires qui désirent partir en mission à l'étranger ou pour de jeunes retraités qui désirent s'engager de leur côté, c'est une belle cause que nous défendons là. C'est également un lieu ressource qui travaille en partenariat avec des structures éducatives telles que MJC, Centres sociaux, et bien sûr les établissements scolaires du 3^{ème} arrondissement et même plus largement de la Ville de Lyon. Comme beaucoup d'associations, M. VAUDAN, la Maison des Solidarités ne travaille pas toute seule dans son coin, mais en lien avec les autres associations du territoire et œuvre ainsi au mieux vivre ensemble de toute notre communauté. Un bilan détaillé et chiffré de ses activités figure également dans le rapport. Je citerai simplement, parce que je pense que c'est important, le nombre de personnes accueillies à la Maison des Solidarités en 2015, soit un total de 4000 personnes. Preuve s'il en fallait que ce lieu exerce une belle attractivité au travers des actions mises en œuvre et répond à un besoin d'information et de service sur ce territoire. Pour l'aider à poursuivre ses activités en 2016, il vous est aujourd'hui proposé de lui allouer une subvention de 10 000 euros. »

M. VAUDAN : « On les voit tous les jours Mme ROLLAND-VANNINI les fruits du vivre ensemble. Une explication de vote à nouveau. Pour moi ce sera non, d'abord parce que la solidarité internationale doit faire partie des domaines réservés de l'Etat, et ce n'est pas aux communes de palier aux insuffisances manifestes du gouvernement. Ce sera non ensuite, car dans la novlangue socialiste quand on parle de solidarité internationale, en fait, on veut dire pompe aspirante de migrants. J'aurai l'occasion de revenir plus tard dans ce conseil sur les conséquences directes de l'immigration incontrôlée sur la vie des Lyonnaises et les Lyonnais. Ce sera non encore car je dénonce cette solidarité à 2 vitesses et l'hypocrisie qui en découle en prenant le seul exemple sur ce rapport de la semaine pour l'égalité Hommes/Femmes, quand on sait comment sont considérées les femmes dans les pays avec lesquels il est de bon ton de se montrer solidaire. Et cela sera non enfin, car je refuse de donner du crédit au concept fumeux de citoyenneté du monde développé dans ce rapport qui ne veut absolument rien dire, qui nie les identités, qui nie les particularités des peuples qui font justement la richesse de l'humanité. Pour montrer malgré tout mon attachement au concept de la solidarité quand elle est locale et quand elle est justifiée, mais pour montrer mon opposition ferme à la façon dont la dévoyez, je m'abstiendrai sur ce rapport. »

M. HEMON : « Désolé, non, je préfère ne rien dire car après cela il n'y a vraiment rien à dire, excusez-moi. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

Abstention de l'Elu sans étiquette (R. VAUDAN)

6 - Programmation 2016 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Attribution de subventions à différentes associations

Mme ELBAHAR, rapporteur, donne lecture du dossier.

M. PHILIP : « M. VAUDAN, vous êtes aussi contre cela? »

M. VAUDAN : « Le patient souffre d'une hémorragie et on lui donne des pansements. C'est un peu comme cela que l'on pourrait, je crois, résumer votre programme en matière de lutte contre l'insécurité. J'aimerais comme vous, vivre dans société où la médiation, où la prévention, où le dialogue pourraient suffire à endiguer ce problème, vraiment de tout cœur je le souhaiterais. Mais, sincèrement je ne suis pas convaincu que vous puissiez le croire vous-même autour de la table. Cela fait des années que depuis les sommets de l'Etat jusqu'aux collectivités, l'on pratique les mêmes politiques avec les mêmes discours, depuis 30 ans. Pourtant, récemment il y a eu Charlie Hebdo, il y a eu L'Hyper Casher, il y a eu Saint Quentin Fallavier, il y a eu le Bataclan, et une femme est violée toutes les 7 minutes en France. Vous pouvez souffler, mais cela fait 32 femmes en France qui se sont faites violer depuis que nous avons démarré ce conseil. J'ai du mal à comprendre vos rires mais passons. Face à la violence, chaque jour plus grande de notre société, vous nous proposez du théâtre, des spectacles, des mots, des crayons, quel mépris pour les victimes. J'ose quand même vous croire sincères dans vos actions, c'est bien cela qui est le plus grave, et vous êtes convaincus que ce que vous faites va dans le bon sens, et pourtant vous continuez de déplorer les effets dont vous chérissez les causes. Sur le seul exemple des agressions sexuelles faites aux femmes, qui est présent dans ce rapport, la courbe des agressions suit inexorablement celle de l'immigration. Nos sœurs de Cologne, l'ont malheureusement appris à leurs dépens, il y a quelques mois. Statistiquement, une femme a plus de chances de subir une agression sexuelle si elle est en présence de migrants ou d'un député écologiste, mais cela est un autre débat. Pour ce qui est des migrants ... »

M. PHILIP : « M. VAUDAN, vous pouvez conclure, s'il vous plaît ? »

M. VAUDAN : « Oui je vais conclure. Pour ce qui est des migrants peut-être que vous pensez comme le socialiste Thierry PECH que le problème vient du fait que ces hommes n'avaient pas accès dans leur pays à la sexualité et qu'il ne fallait pas les juger trop hâtivement, les pauvres. Les solutions, les vraies solutions, celle qui marchent pas les pansements vous les connaissez, et un jour elles finiront bien par s'imposer à vous. Mais en attendant M. le Maire vous êtes médecin et vous savez mieux que personne ici que l'on ne stoppe pas une hémorragie avec un pansement. Donc, oui sur ce rapport je voterai contre également. »

M. FRONTON : « Est-ce que vous pourriez simplement répéter ces mots, vous avez dit textuellement que :

- une femme a plus de chance de se faire violer quand elle est en présence d'un migrant.

C'est ce que vous avez dit ? »

M. VAUDAN confirme mais réponse inaudible car micro fermé.

M. FRONTON : « D'accord, je vous remercie. »

M. PHILIP : « Je vous rappelle M. VAUDAN que la séance est publique et que les lois de la République s'appliquent dans notre conseil d'arrondissement. Il y a des lois et nous verrons si cela relève du pénal ou pas ? Mais cela ne m'étonnerait pas que cela le soit. Concernant le vote vous votez contre ? »

M. JACQUET : « Je m'excuse et je voulais simplement dire tout de même que ce sont des questions sérieuses et à partir de là il faut y apporter des réponses sérieuses. Or, toute la politique que nous menons est non discriminatoire et s'adresse à toutes et tous. Oui, je vous l'avais déjà dit une fois, et vous pouvez le vérifier. Par exemple, nous avons ici une permanence qui accueille les violences faites aux femmes et qui traite les problèmes, concrètement, dans le secret de la discussion avec des professionnels. Les gens qui viennent, nous les accompagnons, nous les hébergeons avec un dispositif et nous veillons avec la police à ce que les choses soient suivies jusqu'au bout. Nous traitons ces questions sérieusement. Pas d'un point de vue idéologique et politique nauséabond comme vous le faites. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A LA MAJORITE

Vote contre de l'Elu sans étiquette (R. VAUDAN)

7 - Programmation financière 2016 au titre du volet santé du Contrat de Ville – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations pour un montant total de 140 000 euros

Mme BRIATTE, rapporteur, donne lecture du dossier : « Chers collègues et excusez-moi car je suis assez abasourdie par tant de médiocrité et de raccourcis. En tant que femme, en tant qu'élue et en tant que citoyenne je trouve cela franchement déplorable. »

M. ACHACHE met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - Programmation financière 2016 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 227 471 euros

Mme BRIATTE, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - Approbation et autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 23 rue Bonnard à Lyon 3e, au profit de l'Association "Maison des Associations des Sourds de Lyon" - EI n° 03363

Mme BRIATTE, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (opération été, animation, protection de la santé) pour un montant total de 12 400 euros

M. BEL, rapporteur, donne lecture du dossier : « La présente délibération concerne notre arrondissement pour deux associations. 500€ sont attribués à l'association Vivre à Plein Temps qui est une association de résidents de l'EHPAD Danton. Cette association propose régulièrement des animations et chaque mois fête entre autre les anniversaires des résidents. Ainsi, le 10 mai dernier nous avons fêté à Mme Mélanie GOEURY ses 100 printemps. Bon pied, bon œil, espiègle à la limite de la coquinerie et il n'est d'ailleurs pas impossible de penser que M. le Maire puisse célébrer son mariage avec un de ces co-résidents de 20 ans son cadet ! Il ne fait donc aucun doute que l'ambiance générée par cette association ajoute un plus à l'accession au grand âge. « Un peu de légèreté cela fait du bien ». Je veux aussi souligner la subvention de 1900€ présentée au bénéfice du SSIAD « Le Parc » dans le 6^e arrondissement, qui nous concerne quelque peu. En effet, celui-ci à son adresse officielle sur le 6^e arrondissement mais depuis juillet dernier, l'ARS lui a confié la gestion d'un SSIAD, du 3^e alors domicilié à l'EHPAD, Ma Demeure rue Maurice Flandin. Nous inaugurerons bientôt sa nouvelle adresse au 59 rue Antoine Charial. L'attribution de cette subvention vise à faire partir en vacances pendant une semaine, treize personnes isolées souffrant de maladie de Parkinson et d'Alzheimer avec six accompagnateurs. Parmi ces treize personnes, quatre, résident dans notre arrondissement. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - Programmation financière 2016 au titre du projet éducatif de territoire (volet extra-scolaire)

M. BENHAYOUN, rapporteur, donne lecture du dossier : « Effectivement cette délibération porte sur le volet extra-scolaire du PEDT qui est aujourd'hui la pierre angulaire de la politique éducative de la municipalité sur la tranche d'âge des 3/16 ans. Nous avons vocation à travers ce PEDT à rassembler l'ensemble de la communauté éducative qui œuvre sur les différents temps de l'enfant, le scolaire, le périscolaire et l'extra-scolaire, ce qui nous occupe présentement ce soir pour essayer de travailler à une meilleure cohérence, une meilleure lisibilité des actions. Il s'agit également de la mise en œuvre des différentes priorités d'intervention avec le goût d'apprendre, la réussite scolaire avec les parents et l'ouverture sociale et culturelle. Je voudrais rajouter que ce PEDT et cette délibération précisent que nous sommes aujourd'hui dans une programmation d'ensemble qui a vocation à travailler des actions via des parcours pour les enfants de la commune. La présente délibération fait référence à trois structures associatives qui ont déposé des projets dans le cadre du PEDT sur le volet extra-scolaire. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.
ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à des associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 125 000 euros - Approbation de conventions avec l'Association After Effects et Les Clés de la Lune

M. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier : « Je vous demande de bien vouloir attribuer, vu ces critères, une subvention à l'association de l'Autre Côté du Pont, qui se trouve cours Gambetta. Il s'agit d'une petite salle de 120 places qui est extrêmement dynamique et ce pour un montant de 2500€.»

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.
ADOPTE A L'UNANIMITE

13 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 226 800 euros – Enveloppe "Casino", "Fonds d'Intervention Culturelle (FIC) et "Fonctionnement école de musique" - Participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions

M. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier : « il s'agit du Fond d'Intervention Culturel et je vous rappelle que le Grand Casino de Lyon a décidé de soutenir la politique culturelle de la Ville de Lyon plus particulièrement dans le domaine de la musique. Là, nous sommes concernés par une école de musique. Nous avons une fameuse école de musique dans le 3^e arrondissement qui est l'Harmonie de Montchat et évidemment je vous demande de bien vouloir voter une subvention à hauteur de 2000€ pour cette magnifique école. »

M. PHILIP : « Nous savons M. MALESKI votre soutien à cette association. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.
ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - Programmation « Tout l'monde dehors ! » 2016 - Approbation de conventions types

M. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier : « Nous avons une très grosse programmation dans le cadre de Tout l'monde dehors ! L'année dernière ce sont 8500 habitants du 3^e et au-delà qui ont participé aux manifestations. Cette année nous vous proposons 19 manifestations dans tout l'arrondissement et ce tout au long de l'été. Trois critères dans le cadre de Tout l'monde dehors ! Premier critère, nous essayons d'avoir des manifestations dans tous les quartiers du 3^e arrondissement, deuxième critère, que ces manifestations durent durant les 3 mois de Tout l'monde dehors ! à savoir Juin, Juillet Août, et troisième critère que tous les arts soient représentés qu'il s'agisse de cirque, de musique, de théâtre, de cinéma... Cette année nous avons une programmation très riche avec de la danse, du théâtre, la Guill'en fêtes, du cinéma, de la musique contemporaine, un chanteur qui reprend Brassens, le bal des Fidji, du baroque avec la compagnie Sprezzatura... Une programmation riche pour ces fêtes d'été. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

15 - Illuminations 2015 : attribution de subventions complémentaires pour un montant de 21 331 euros

M. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.
ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - Programmation financière 2016 au titre du volet culture de la politique de la ville

M. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier : « Deux manifestations sont concernées par cette demande de subventions, il s'agit du CRAPS pour une formation musique actuelle sur le secteur Moncey et également la Maison Pour Tous, pour la Guill'en fêtes, car elle est financée à la fois dans le cadre de Tout l'monde dehors ! Mais également dans le cadre de la politique de la Ville :

- le CRAPS, pour un montant de 10000€ et la Maison Pour Tous, pour un montant de 9000€. »

M. KISMOUNE : « Nous venons de voir une série de programmations au titre de la politique de la Ville. C'est l'occasion de vous rappeler notre engagement en matière de droit commun sur ces territoires. En effet, Nous souhaitons déployer l'ensemble des compétences de la Ville au service du

développement de ces quartiers. Nous réaffirmons ainsi le droit commun comme une priorité pour ces territoires. Deuxième élément d'information complémentaire que je voulais vous indiquer, c'est la co-construction avec les habitants sur ces territoires qui est également une priorité avec la création des futurs conseils citoyens. En effet, une série de dialogues avec les habitants sur le quartier Moncey a été effectuée en février, mars, avril, et nous allons poursuivre cela avec la création d'un conseil citoyen très prochainement. Il va participer à la fois à l'élaboration de la politique publique en matière de politique de la Ville et à son évaluation. Ainsi, notre objectif est de mettre le citoyen au cœur de cette politique publique. Enfin troisième élément, je parlerai en direction des élus de la Région Rhône-Alpes/Auvergne pour leur rappeler l'attente de l'ensemble des associations sur le montant des subventions et des aides octroyées par la région. Nous attendons effectivement la position de l'exécutif en matière de stratégie sur la politique de la ville. Il y a là une attente forte des associations quant à l'engagement et aux orientations de la Région Rhône Alpes en matière de politique de la ville. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - Modification du Règlement Intérieur des piscines municipales : mesures administratives en cas d'infraction au Règlement Intérieur. Approbation du Règlement Intérieur

M. ACHACHE, rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit d'une délibération qui vise à augmenter notre arsenal sur les piscines. Comme vous le savez, tous l'année dernière nous avons eu un été un peu compliqué dans les piscines à l'image de nombreuses villes de France et de la Métropole. Vous savez que nous avons deux volets comme on aime le faire à la Ville de Lyon, un volet médiation que nous mettons en place sur la piscine avec l'association ALTM, et un volet un peu plus répressif dont le règlement intérieur et la délibération font l'objet. Je ne vais pas vous relire de manière exhaustive l'ensemble du règlement intérieur, je vous rassure, simplement vous préciser les deux modifications qui sont apportées à votre vote. Premièrement c'est l'opportunité de pouvoir exclure les enfants entre 12 ans et 18 ans, car notre règlement nous permet d'accueillir les enfants à partir de 12 ans, seuls, ce qui peut paraître, pas très vieux pour certains d'entre nous qui avons des enfants, mais qui est bien largement au-dessus de la moyenne puisque la moyenne est à 8 ans sur beaucoup d'autres communes. Nous ne pouvions pas exclure ces enfants, mais je vous rassure les surveillants et les maîtres-nageurs appelleront les parents au préalable. Ensuite, nous avons l'opportunité d'exclure des personnes qui avaient des manquements graves au règlement de manière temporaire sur la journée, mais pas de manière temporaire sur une semaine, deux semaines, voire plus en fonction de la gravité et c'est la deuxième modification au règlement. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros au Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon de ski nautique et wake board pour la 1ère édition de "Baby ski nautique", le 26 juin 2016 sur le Rhône dans le 3e arrondissement.

M. ACHACHE, rapporteur, donne lecture du dossier : « Tout d'abord une toute petite modification, comme vous avez pu le lire dans l'ordre du jour mais pas dans la délibération, il était inscrit 1^{ère} édition de "Baby ski nautique", cela a peut-être surpris certains d'entre vous, car M. le Maire, nous avons mis cela en place en 2009, il s'agit en fait de la 8^{ème} édition si je compte bien, nous avons des mathématiciens dans la salle qui vont savoir si je compte bien. Il s'agit là de faire découvrir le ski nautique avec le Département du Rhône, la Métropole de Lyon de ski nautique qui accompagne cette manifestation en totale sécurité, je vous rassure. Il y a deux personnes par bateau, une personne qui conduit et une personne qui tient l'enfant, mais ce n'est pas du ski nautique comme nous en avons vu avec notre champion olympique M. MARTIN. C'est du ski nautique où ils tiennent une barre sur le bateau et les enfants sont attachés avec une corde, ils ne risquent rien. Mes enfants en ont fait de 3 ans à 10 ans, et cela s'est très bien passé. C'est situé le Rhône, sur les berges en face du pont de la Guillotière et cela aura lieu le 26 juin sur toute la journée, c'est gratuit et tous les enfants se verront offrir par le comité la licence qui les assurent et qui est valable pour toute l'année. »

M. BENZAOUÏ : « Le mathématicien que je suis vous salue M. ACHACHE. J'ai une question qui concerne justement cette subvention qui est pour un comité départemental. Je suis nouvellement élu et est-ce que les mairies subventionnent les comités départementaux, alors que ce serait normalement le Département du Rhône donc du Nouveau Rhône ou la Métropole de Lyon ? »

M. ACHACHE : « Vous avez complètement raison, j'ai eu peur de m'être trompé dans mes calculs et j'allais avoir honte de pas être arrivé à faire une addition. Non, vous avez entièrement raison et nous avons mis comité départemental du Rhône pour faciliter la délibération, mais en fait c'est l'ensemble des clubs du département du Rhône qui ont leur sièges sur la Métropole de Lyon pour mémoire Saint-Fons, Lyon, Vénissieux et un autre à Gerland. Il s'agit des clubs associatifs de Lyon et de la Métropole de Lyon que nous aidons mais il est vrai que cela est coordonné par le comité départemental. Ce sont bien eux qui viennent mener à bien cette opération. »

M. PHILIP : « La Mairie peut parfaitement financer à condition que cela se passe dans le 3^e arrondissement ou dans n'importe quel arrondissement de Lyon. Cela ne pose pas de problème de financer un comité départemental si l'action que nous finançons a bien lieu dans la ville qui est la nôtre. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 - Lyon 3e - Lancement de l'opération n° 03034529 "Restauration des statues du Parc Bazin" et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, Programme 20012.

Mme BRIATTE, rapporteur, donne lecture du dossier : « Effectivement M. le Maire, enfin, nous allons pouvoir passer à la phase active de la réfection des statues du parc Bazin qui est situé dans le quartier de Montchat et qui est très fréquenté et très apprécié des Montchatois. Il offre plus de 30000m² d'espaces verts et d'espaces boisés. Diverses opérations ont déjà été menées sur ce parc et aujourd'hui il s'agit de celle qui consiste à restaurer les statues situées vers l'entrée Nord-Est. Par ce présent rapport, je vous demande d'approuver une opération qui est estimée à 200000€ puisqu'en fait il y a des altérations qui ont été subies au cours du temps qui demandent un nettoyage classique mais très spécifique par des experts. Nous allons profiter pour refaire la signalétique explicative sur ces statues et également les parvis autour ainsi que les accès à l'entrée Nord-Est dans le cadre de cette opération. »

M. PHILIP : « J'ajoute que ces statues représentent la Liberté, l'Egalité et la Fraternité. »

Mme CHEVALLIER : « Je profite de cette délibération pour rappeler l'histoire de ces statues, car je pense que c'est effectivement un vieux dossier et il est important de trouver une solution. En fait ces statues faisaient partie du monument de la République qui était Place Carnot, qui a été démantelé en 1975 avec les travaux pour le métro. Une partie du monument a été remis place Carnot et ces statues ont été entreposées dans le parc Bazin sans indication et se sont fortement détériorées. Avec cette délibération, je vais vous dire de qui vient ce terme, « la relégation » de ces statues Liberté, Egalité Fraternité va prendre fin. J'emploie ce terme car il a été utilisé par quelqu'un qui s'est beaucoup mobilisé pour cette restauration, Philippe DUJARDIN. Certains d'entre vous le connaissent, c'est un politologue chercheur lyonnais qui avait alerté et rencontré en mairie centrale l'Adjoint en charge du patrimoine pour vraiment insister sur ce dossier. C'est un symbole important afin de redonner sens à ces statues avec des explications qui seront mises à côté. C'est une chose importante dans la période dans laquelle nous vivons, une période difficile et nous espérons que toutes ces explications et l'histoire favoriseront l'éducation à la citoyenneté pour les enfants, les habitants du quartier, voir plus large que cela lors de manifestations ou de visites. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 - Programmation financière 2016 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés

Mme BRIATTE, rapporteur, donne lecture du dossier : « Pour les personnes qui étaient présentes hier soir, nous sommes en plein dans le vif du sujet, car nous inaugurons avec M. le Maire le jardin partagé en face du 38 rue Voltaire. Comme vous le savez, les jardins partagés promeuvent vraiment une éducation à l'environnement et favorisent le lien social dans différents quartiers de notre arrondissement. Ce qu'il faut savoir également c'est qu'ils s'inscrivent naturellement dans une démarche de développement durable, et cette démarche est inscrite via la charte des jardins partagés qui a été coécrite avec des associations animatrices et la Ville de Lyon. Du coup, une association qui est le Pass'Jardin s'occupe des différentes animations de ces jardins partagés. Par la présente délibération, je vous demande d'approuver une subvention de 550€ pour l'association des Coccinelles Sans-Souci, dont nous avons le Président, M. RNOT, tout à l'heure, afin de favoriser le développement de diverses pratiques et du composteur de quartier qui a été évoqué lors du CICA.»

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.
ADOPTE A L'UNANIMITE**

M. PHILIP : « M. PEISER va présenter deux rapports, le 21 et le 22 et nous les voterons l'un après l'autre et vous pourrez vous exprimer sur l'un ou sur l'autre. »

21 - Convention entre la Ville de Lyon et le SYTRAL, relative à la désignation de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de la ligne de tramway T6 Debourg / Hôpitaux Est – Lancement de l'opération 60076001 et affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00012

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.
ADOPTE A L'UNANIMITE**

22 - Convention entre la Ville de Lyon et le SYTRAL, relative à la désignation de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des travaux d'amélioration des performances de la ligne C3. Lancement de l'opération 60075001 et affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00012. »

M. PEISER, rapporteur, donne lecture du dossier : « Les deux délibérations 21 et 22 portent sur le même sujet et si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais les présenter globalement. Bien évidemment, nous les voterons séparément. Ces deux délibérations ont pour objet une convention entre le SYTRAL et la Ville de Lyon concernant la réalisation des travaux engagés d'une part sur le cours Lafayette pour le couloir de bus C3, et sur le boulevard Pinel pour le tramway T6. En matière de domaine public, deux collectivités sont compétentes : le Grand Lyon et la Ville de Lyon. Concernant plus particulièrement la Ville de Lyon, celle-ci est compétente pour l'éclairage public, la protection et la vidéo-verbalisation, le stationnement (aire de livraison) et la signalétique. Pour réaliser les travaux de manière plus efficace et plus rapide, les conventions proposées dans ces 2 délibérations ont pour objet de désigner le SYTRAL comme maître d'ouvrage unique pour l'ensemble des aménagements du C3 et du T6 dont la compétence relèverait de la Ville de Lyon. Les conventions organisent donc ces délégations et les compensations financières afférentes. »

M. BENZAOU : « Cela concerne le point 22 sur le réaménagement du C3. Nous regrettons et déplorons qu'il n'y ait eu aucune concertation, réunion avec les habitants ainsi qu'avec les commerçants du cours Lafayette qui auraient pu être organisées par la Mairie du 3^e arrondissement. Il est à noter que la Mairie du 6^e arrondissement, a organisé une réunion d'information auxquels certains commerçants du 3^e ont participé. Je ne vous cache pas que ce projet fait grincer des dents. Les conseils de quartiers auraient pu apporter aussi une vraie réflexion sur ce projet urbain. Par ailleurs je tenais à préciser que le coût était assez exorbitant qu'il avoisine les 55 millions d'euros et c'est pour toutes ces raisons que je m'opposerai à ce rapport, pour une question de forme et de méthode. »

M. HEMON : « Sur le dossier 21, je voudrais juste rajouter à ce qu'a dit M. PEISER, que sur ce mandat sont lancées par le SYTRAL, des études pour la prolongation du T6, des hôpitaux jusqu'à Villeurbanne : ce qui veut dire que nous aurons là un très bel axe. Sur le dossier 22, je voulais dire un certain nombre de choses en réponse à ce qui vient d'être dit qu'il n'y a eu aucune concertation dans le 3^e arrondissement. La concertation organisée par le SYTRAL, je l'ai présidée et M. PEISER était là avec les commerçants du 3^e arrondissement. Ce que je pense et nous sommes tous d'accord pour le penser c'est qu'il aurait pu avoir plus de concertation, mais nous ne pouvons pas dire qu'il n'y en a eu aucune, je pense que vous allez pouvoir revoir votre vote. De la même manière quand vous dites qu'il n'y a pas eu d'avis des conseils de quartiers : il y a des enquêtes publiques diverses sur lesquelles, si vous les avez lues, vous avez pu voir qu'il y avait des avis ont été émis par un certain nombre de conseils de quartier et de citoyens et que cela était bien rédigé. Vous ne pouvez pas dire non. Je pense que cela peut aussi vous aider à revoir votre vote. Sur le coût exorbitant du C3, 55 millions d'euros pour faire ce qui va être fait, un double site propre sur tout cet espace, traversant tout Lyon, c'est loin d'être exorbitant. Je pense que vous n'avez pas très bien étudié le dossier car tout ce qui va être fait, le double site propre, l'électrification ...il ne faut pas oublier que nous réhabilitons de façade à façade. Cela veut donc dire que nous allons améliorer l'environnement de l'ensemble des habitants qui sont de part et d'autre de ces aménagements. Nous allons ensuite faciliter le travail pour les commerçants qui traversent effectivement pendant la durée des travaux une passe difficile. Mais, ils vont beaucoup mieux s'y retrouver après puisque nous savons que lorsque nous apaisons la circulation, quand nous favorisons la circulation en

transports en commun, en vélos, le chiffre d'affaire des commerçants reprend. Il y a quand même une question générale de santé publique que vous ne pouvez pas nier, en faisant ces aménagements-là, en réduisant fortement la part de la voiture, nous faisons diminuer la pollution sonore et la pollution atmosphérique. C'est extrêmement important pour les résidents qui sont à proximité, pour les habitants et pour l'ensemble des habitants de la Métropole. Voilà un certain nombre d'arguments qui devraient vous aider à revoir votre jugement. Je voudrais juste dire un mot pour information, que le C3 c'est aujourd'hui 55 000 voyageurs par jour et qu'avec le succès qu'aura sans doute le nouveau développement de la Part-Dieu, du médi-pôle à Vénissieux, nous pensons que la fréquentation va largement augmenter pour atteindre les 70 000 voyageurs et si elle atteint les 70 000, nous aurons peut-être des problèmes de taille. C'est pour cela que le SYTRAL va expérimenter à la fin de ce trimestre, un trolley bi-articulé de 24 mètres (actuellement ils font 18 mètres), qui peut contenir 200 personnes. Nous allons expérimenter cela car nous en faisons venir un de Suisse pour voir comment il peut tourner et pour voir comment dans quelques années, 4 ou 5 ans, changer le matériel pour avoir quelque chose de plus grand. Nous améliorons largement régularité, confort et sécurité, je crois que c'est un dossier très intéressant. »

Mme BERRA : « Je ne reviendrais pas sur le fond du projet, il est lancé, vous avez fait ce choix, mais sur la méthode car à vous écouter M. HEMON, vous avez lancé des concertations. Je me réjouis que vous admettiez que vous n'avez pas suffisamment concerté avec les habitants et les commerçants, la colère est bien réelle. S'il y a une colère c'est qu'il y a une raison à celle-ci et je crois que ce serait une faute de vouloir la taire ou la mépriser. Pour une raison de pur débat démocratique, vous avancez une réponse politicienne, quelque peu autocratique aussi, vous avez toujours bien fait, correctement, dans les règles, Non, je crois que si les citoyens sont mécontents aujourd'hui c'est qu'ils ne se sont pas sentis assez écoutés, respectés et je crois qu'il y avait matière à faire autrement. Je voterai également contre, c'est une explication de vote car je ne veux pas revenir sur le projet mais sur la méthode que nous condamnons du point de vue de mon groupe. »

M. PEISER : « Je vais compléter les propos de M. HEMON. Effectivement il y a eu de la concertation. Je ne crois pas qu'il faille faire du cours Lafayette un enjeu d'arrondissement. Le cours Lafayette est une artère commerciale importante. Il n'y a pas les commerçants du 3^{ème} arrondissement et les commerçants du 6^{ème} arrondissement. Je ne crois pas qu'il faille en faire un enjeu d'arrondissement. Il y a les commerçants du cours Lafayette et c'est de manière globale qu'il faut aborder l'enjeu commerciale du cours.»

Mme BERRA : « C'est un enjeu démocratique. »

M. PEISER : « C'est pour cela que le 23 mars dernier au SYTRAL, a été réuni l'ensemble des commerçants du cours Lafayette en notre présence et celle bien évidemment des élus du 6^e arrondissement. C'est comme cela qu'il faut le voir et c'est de cette manière-là que nous le voyons : un projet qui concerne tout le cours. C'est un projet global mené par le SYTRAL, de « façade à façade ». Concernant les questions et l'information quotidienne des commerçants et des riverains du cours, le SYTRAL a engagé un chargé de mission qui s'appelle Jérémy DE RORTHAIS. Il est à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser. Ses coordonnées sont : 04 26 68 57 22. Pour finir, je comprends mal votre position de voter contre la délibération concernant le cours Lafayette. Vos collègues du 6^e arrondissement, malgré tout l'affichage et le dynamisme médiatique dont ils font preuve autour ce projet, ont choisi de s'abstenir et n'ont pas voté contre. »

M. PHILIP : « Nous avançons et cela ressemble tellement aux berges. On est contre quand les gens sont contres, puis on s'aperçoit qu'ils sont pour, alors on commence à faire des commentaires positifs, alors on s'abstient. Encore un petit peu de temps et vous ferez comme d'habitude, vous direz que vous n'avez pas voté contre, ce qui d'ailleurs, est maintenant exact pour le 6^e arrondissement. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

Vote contre des Elus du Groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - ENSEMBLE POUR LYON (N. BERRA + pouvoir L.LASSAGNE)

Vote contre des Elus UDI (M-H. BENZAOUI + pouvoir C. BOS)

23 - Dénomination d'un espace public : "Parvis Renée Richard" à Lyon 3e

M. PHILIP, rapporteur, donne lecture du dossier : « C'est avec plaisir que je présente ce rapport ce soir. Il faut bien l'avouer, présenter un rapport relatif à une dénomination nouvelle est toujours agréable. Cela pour deux raisons essentielles : d'abord, car cela témoigne du renouvellement permanent de nos espaces urbains. Ensuite, car cela met à l'honneur une grande personnalité constituant une part importante de notre l'histoire commune, celle de notre ville. Heureux aussi car ce n'est pas si souvent que l'on dénomme les espaces publics au nom de femmes et je suis fier de voir que le 3^{ème} arrondissement contribue, à son niveau, à la promotion de l'égalité Femmes-Hommes, chère à nos collègues Rolland JACQUET et Thérèse RABATEL, Adjointe à la Mairie Centrale.

Renée RICHARD est née le 14 juillet 1928 au 10, Cours Gambetta dans le 7^{ème} arrondissement. Issue d'une famille de commerçants de bouche (et plus particulièrement charcutier – traiteur – pâtissier), Renée RICHARD consacra, elle aussi, sa vie à la cuisine et à la gastronomie lyonnaise. Et quand on voit aujourd'hui la notoriété de nos tables lyonnaises, on sait que cet héritage, on le doit à des hommes et des femmes qui ont développé un savoir-faire de grande qualité. Renée RICHARD est bien sûr l'une d'entre elles. Elle créa sa première boutique en 1965 aux Grande Halles qui se trouvent alors aux Cordeliers en rachetant une petite crèmerie qui venait de fermer. Entreprenante, travailleuse, femme d'affaire au caractère marqué (dixit sa fille), elle développera alors son savoir-faire pour produire les meilleurs fromages. Perfectionniste, elle choisira de faire du Saint-Marcellin, produit non loin de Lyon, un produit d'exception en travaillant son affinage pour lui donner alors une texture nouvelle, davantage crémeuse et moelleuse que les Saint-Marcellins de l'époque. Ces derniers seront à la carte des plus grandes tables et notamment celles de Paul BOCUSE, son ami de toujours. C'est d'ailleurs lui qui l'appellera affectueusement, la Mère RICHARD créant ainsi l'emblème de cette belle maison. Elle a su faire de son enseigne l'une des plus grandes fromageries qui s'exporte dans le monde entier. A la fin des années 1960, Louis PRADEL décida le réaménagement du quartier de la Part-Dieu pour créer un véritable nouveau centre-ville et au 1^{er} janvier 1971, Renée RICHARD installera sa boutique dans ces nouvelles Halles de Lyon participant ainsi à cette nouvelle histoire de Lyon. Patriote et Républicaine, Renée RICHARD fut, Officier de l'Ordre national du Mérite en 1996. Toute sa vie, elle refusa qu'on propose son nom pour la Légion d'Honneur. Cela non pas par revendication mais de façon très personnelle, par égard à la mémoire de son père qui lui, l'avait reçue pour titre militaire pour sa participation aux deux guerres. Aujourd'hui, permettez-moi donc de dire que « Renée RICHARD », c'est aussi une histoire de filiation, une histoire de famille et une histoire de femmes. Décédée le 21 mars 2014, la Mère RICHARD est alors certaine de l'avenir de son enseigne. Elle a su parfaitement transmettre le flambeau à sa fille, également appelée Renée. L'amour du travail, le professionnalisme à toute épreuve et la volonté de faire perdurer ce savoir-faire exceptionnel sont une constante dans ce duo mère-fille. Et d'ailleurs, finalement, aujourd'hui, pour les plus jeunes d'entre nous, La Mère Richard, c'est désormais sa fille, Renée, toujours présente aux Halles. La Mère Richard a contribué et contribue encore à faire de Lyon la Capitale Mondiale de la Gastronomie. C'est pourquoi, à l'heure où la première phase du réaménagement de la rue Garibaldi s'achève, à l'heure où l'ensemble du quartier de la Part-Dieu se repense, c'est tout naturellement qu'avec Jérôme MALESKI, que nous avons pensé au nom de Renée RICHARD pour ce futur parvis des Halles Paul BOCUSE, situé à l'angle des rues Garibaldi et Bonnel. Il serait d'ailleurs plus juste d'appeler le Parvis Renée RICHARD avec un « S » pour évoquer le travail DES MERES RICHARDS. C'est donc avec beaucoup de plaisir que je vous invite à voter favorablement ce rapport. »

Mme BERRA : « Je vais simplement dire un mot pour préciser que nous vous soutenons totalement dans cette démarche. En effet le nom de MERE RICHARD est devenu une institution à Lyon, et finalement entre Bocuse et Richard le lien est fait et c'est très bien comme cela pour le rayonnement de notre ville. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

24 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement

Mme PANASSIER, rapporteur, donne lecture du dossier : « C'est vrai et je confirme ce qui vient d'être dit par vous deux. Entre la fresque de Paul Bocuse du cours Lafayette et une plaque Renée Richard sur le parvis, l'avenir des Halles est assuré. Concernant le rapport des autorisations d'urbanisme, il avait été voté en janvier les premières autorisations pour différents investissements. Il s'agit ici d'un complément, sur les établissements comme sur l'EAJE rue Rochemaix pour une rénovation d'installations

thermiques, le groupe scolaire Pompidou, pour une rénovation d'équipements climatiques, mais aussi des travaux de ravalement de façades et de sécurité sur l'Auditorium et surtout, parce que c'est attendu depuis longtemps et que c'est nécessaire, la réorganisation de l'administration et la mise en accessibilité de la Maison pour Tous. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.
ADOPTE A L'UNANIMITE

25 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEMCODA pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 610 000 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 9 logements PLS situés 12, rue d'Arménie à Lyon 3e

Mme PANASSIER, rapporteur, donne lecture du dossier.
Monsieur le Maire met le rapport aux voix.
ADOPTE A L'UNANIMITE

26 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société Adoma pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 239 204 euros - Opération : construction de 72 logements PLAI situés 148, avenue Félix Faure à Lyon 3e

Mme PANASSIER, rapporteur, donne lecture du dossier.
Monsieur le Maire met le rapport aux voix.
ADOPTE A L'UNANIMITE

Questions diverses.

1 – Mission d'information et d'évaluation sur les rythmes scolaires

Mme CHEVALLIER : « Oui c'était à propos de la mission d'information et d'évaluation sur les rythmes scolaires, qui vient de se terminer et qui a duré 6 mois. Elle a été fort intéressante. J'en faisais partie comme un certain nombre d'élus de cette assemblée et qui était présidée par Anne BRUGNERA où il y a eu énormément d'informations, d'auditions, de visites ... Je pense qu'il y a quand même un matériau vraiment très intéressant qui va être présenté au prochain conseil municipal. Je souhaitais qu'il puisse y avoir une présentation en conseil d'arrondissement parce que cette réforme des rythmes scolaires concerne les établissements de notre arrondissement et nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises. Le sujet est réellement important et intéressant d'informations et d'échanges dans cette enceinte. Je voulais savoir s'il était possible de le faire dans un prochain conseil d'arrondissement ? »

M. PHILIP : « Nous nous sommes mis d'accord, et compte tenu de l'heure tardive, pour dire que nous reportons cette discussion au prochain conseil d'arrondissement qui aura lieu le 21 juin. C'est le jour de la fête de la musique, je vous propose donc de commencer à 18h00 précise de manière à ce que chacun puisse ensuite en profiter pleinement. »

2 – Convention type de partenariat entre les entreprises de crèches et la location de places en établissements d'accueil

Mme BERRA : « En fait, je posais la question sur un dossier qui va passer en conseil municipal et pour lequel nous sommes très étonnés de le voir absent des débats en conseil d'arrondissement. Il s'agit du dossier sur la convention type de partenariat entre les entreprises de crèches et la location de places en établissements d'accueil. En d'autres termes, il s'agit de la réservation de places d'entreprises au sein des crèches municipales. Je vois bien l'intérêt de la Ville de pouvoir trouver une source de financement supplémentaire, et j'ai bien vu le rapport, d'investir secondairement sur de nouveaux dispositifs de garde. Je comprends aussi l'intérêt pour les entreprises de proposer des solutions qui concourent à une meilleure qualité de vie pour leurs salariés, parce que les salariés préfèrent faire garder leurs enfants près de leur domicile plutôt qu'au sein d'une entreprise. Je comprends tout cela, je m'interroge simplement sur les familles qui déposent une demande de place en crèche pour leur enfant et qui voient que certaines personnes du même quartier se voient privilégiées parce qu'elles travaillent dans une entreprise. Je comprends bien les deux points de vue, mais du point de vue des familles je crains que cela puisse générer une inquiétude et peut-être plus un sentiment de discrimination. C'est juste un sentiment que je voulais partager avec vous. »

M. PHILIP : « je vous réponds rapidement pour vous dire que ce rapport n'a pas été soumis aux

conseils d'arrondissement parce que c'est une convention cadre qui s'applique sur l'ensemble de la ville et de façon uniforme et n'a donc pas vocation à être soumis à l'avis des arrondissements. Cependant, pour aller un peu plus loin, mais en commission nous en avons largement débattu, je rappelle que ne pourront-être bénéficiaires de ce dispositif que des salariés qui sont domiciliés dans les 9 arrondissements de Lyon, que sont ciblés les établissements non financés par le contrat enfant et jeunesse, et qui sont donc les plus coûteux pour la ville. L'attribution de place se fera exclusivement lors de la commission du mois de juin. Les familles devront procéder à une inscription au PAIPE de l'arrondissement selon les procédures de droit commun habituel et enfin le dispositif se développera dans la limite de 10% des places municipales. Chaque place sera louée pour un montant de 9000€ annuel pour 4 à 5 jours hebdomadaires. C'est pour cette raison que nous ne l'avons pas discuté en conseil d'arrondissement, mais finalement tout le monde aura eu les informations. »

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 21h10.
